

**INTEGRER LE RESPECT DES
DROITS HUMAINS A L'ACTION DE
DEVELOPPEMENT DES PEUPLES ?**

C'est la question que l'on est en droit de poser après les changements récents qui ont provoqué la création d'un Conseil des DH.

Une fois de plus, comme dans la plupart des organes de décision de l'ONU et de ses agences, nous, société civile, nous ne pouvons nous exprimer que par voix consultative ! Dès lors, quelle est notre force de changement possible ? Avons-nous mesuré réellement combien ce système est bouclé par les Gouvernements et par certains d'entre eux plus spécialement, qui ont, semble-t-il, passé entre eux un pacte de non agression pour éviter d'être condamné pour le non respect des droits humains dans leur propre pays ?

Puisque l'efficacité des organisations de la société civile est très limitée, ne devrions-nous pas, tout en restant présents et actifs au sein du nouveau Conseil, coopérer davantage, ensemble, avec les agences spécialisées du système des Nations Unies ? Le respect des Droits Humains est une dimension horizontale, qui doit être intégrée à l'action de développement des peuples. Certes, il ne faut pas négliger la dimension politique de l'action, mais il faut aussi savoir que les changements dans ce domaine dépendent peu, en fait, des pressions opérées par la société civile.

Pourquoi alors ne pas concevoir, comme cela a été réalisé avec succès pour la dimension genre/femmes, une méthodologie d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des projets de développement qui intègre le respect des DH ? Et de faire appliquer cette méthodologie dans tous les projets de développement par des experts dûment formés avec la participation des populations ? Etre présents et actifs, ensemble, au BIT pour intégrer les DH dans les projets sociaux ; à l'UNICEF pour le droits des enfants, des jeunes et des femmes ; à l'OMC pour défendre les droits des pays exportateurs de produits agricoles ; à la FAO pour le droit à la nourriture ; à HABITAT, pour le droit à un logement ; à l'OMS pour l'accès aux soins et aux médicaments peu coûteux ; au HCR pour le droit des réfugiés et migrants, et aussi à l'UNEP, comme le demande le dernier Prix Nobel de la Paix, la Kenyane, Wangari Maathai, du Green Belt Movement qui réclame un état de droit, le respect des droits humains incluant le droit à être entendu, l'accès à la nourriture, à l'eau potable, le droit à l'éducation et à un environnement sain et préservé.

Remettre l'Homme (et la Femme évidemment) au centre de notre action pratique et de nos projets, c'est agir préventivement pour éviter que l'avenir nous prépare à nouveau des situations dramatiques comme celles que nous connaissons tous.

Fernand VINCENT,
Président du Réseau Mondial IRED,
membre du Bureau CCIG

**Rapport de la première session
du Conseil des Droits de l'Homme
(Genève, 19-30 juin 2006)**

Adrien-Claude Zoller, Président de Genève pour les Droits de l'Homme
Formation Internationale / Geneva for Human Rights - Global Training

The Council on Human Rights has a wide mandate (UN/GA Resolution 60/251) which offers good perspectives, both on the long and short run, to re-launch and strengthen the UN program on Human Rights as the Council is a subsidiary body of the General Assembly. For the civil society organizations it is important to recall that the Council has been created within the process of the UN reform. The mandate of the Council to develop cooperation and technical assistance with member States in the field of Human Rights, together with Louise Arbour Plan of action adopted by the General Assembly confirm these priorities to be implemented in the countries.

Le nouveau Conseil des Droits de l'Homme a tenu sa première réunion du 19 au 30 juin 2006 sous la Présidence de l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba (Mexique).

1. Déroulement des travaux

La session du Conseil a été ouverte par Jan Eliasson, Président de l'Assemblée Générale, et Ministre suédois des Affaires étrangères, Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, et Louise Arbour, Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme.

Avec le Président de Alba (Mexique), quatre autres diplomates ont été élus au Bureau du Conseil: Blaise Godet (Suisse), Tomas Husak (Tchéquie), Mohammed Loulichki (Maroc) et Musa Burayzat (Jordanie).

Durant quatre jours s'est ensuite déroulé le débat de haut-niveau avec la participation d'une cinquantaine de Ministres et des responsables de la plupart des programmes des Nations Unies et des organisations inter-gouvernementales du système onusien.

Le Conseil devant se pencher prioritairement sur les questions d'organisation, les observateurs craignaient qu'après une session avortée de la Commission, qui n'avait même pas pris la peine de discuter les nombreux rapports de ses procédures spéciales (mars-avril 2006), cette première réunion du Conseil ne soit réduite à de belles déclarations et des discussions purement techniques. Ces craintes se sont avérées infondées. Plusieurs séances ont été consacrées à l'examen interactif de rapports de la Haut Commissaire (rapport 2005 mis à jour); de la réunion annuelle des Rapporteurs spéciaux; de la réunion annuelle des Présidents des organes de supervision des traités; et de la Sous Commission (session 2005). Lors de la seconde semaine, le Conseil a dis-

cuté les rapports des cinq Groupes de travail de la Commission (projet de convention sur les disparitions; projet de déclaration sur les peuples autochtones; élaboration d'un protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels; racisme; et droit au développement). Enfin, plusieurs thèmes avaient été retenus pour un premier débat spécial au sein du Conseil, qui s'est aussi tenu au début de la deuxième semaine: la situation dans les territoires occupés par Israël; l'appui aux Accords d'Abuja (situation au Darfour); l'incitation à la haine raciale et religieuse; les droits des migrants et le rôle des défenseurs des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

2. Les Décisions du conseil

Le Conseil a adopté 8 résolutions, 3 décisions et 2 déclarations du Président. La plupart sont d'ordre procédural: le mandat de tous les mécanismes de la Commission a été renouvelé pour une année; deux Groupes de travail ont été créés, au sein desquels s'engageront les négociations sur l'avenir de ces mécanismes et sur l'organisation de l'examen périodique universel; et un programme de travail pour la première année a été approuvé.

Le Conseil a adopté deux textes élaborés par des Groupes de travail de l'ancienne Commission, à savoir le projet de Convention contre les disparitions forcées (unanimité) et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (par 30 voix contre 2 et 12 abstentions). Il s'est félicité de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention contre la Torture. Trois autres résolutions et décisions prises par consensus concernent la création de trois Groupes de travail du Conseil sur l'élaboration d'un Protocole facultatif Pacte sur les droits économiques, sociaux et

culturels; sur le racisme (suivi de la Conférence Mondiale de Durban); et sur le droit au développement. Les autres documents adoptés concernent l'incitation à la haine raciale et religieuse; la situation en Palestine et dans les territoires arabes occupés et les prises d'otage. Créé par l'Assemblée Générale de l'ONU le 15 mars 2006 (résolution 60/251), le Conseil des Droits de l'Homme a remplacé la Commission des Droits de l'Homme.

Son mandat est large, puisqu'il est *'chargé de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans aucune sorte de distinction et en toute justice et équité'*¹; et qu'il est aussi précisé qu'il *'examinera les violations des droits de l'homme, notamment celles qui revêtent un caractère flagrant et systématique, fera des recommandations à leur sujet; il s'attachera à promouvoir une coordination effective des activités du système des Nations Unies en ce domaine ainsi que la diffusion des droits de l'homme dans l'ensemble du système'*².

Long terme

Sur le long terme, la création du Conseil offre des perspectives non négligeables pour relancer et renforcer le programme droits de l'homme de l'Organisation : organe subsidiaire de l'Assemblée Générale, le Conseil est un organe plus élevé dans la hiérarchie de l'ONU et aura donc un impact plus grand sur le système onusien. Il devient presque un organe permanent puisqu'il tiendra au moins trois sessions par an et pourra se réunir plus aisément qu'auparavant en session spéciale (la décision d'un tiers des membres suffit).

Plusieurs dispositions ont été prises pour s'assurer, tout en tenant compte du principe de la répartition géographique, que les Etats membres du Conseil (47 contre 53 pour l'ancienne Commission) soient plus fortement engagés dans la promotion et la protection des droits humains.

Enfin, le principe adopté d'un examen périodique universel de la situation dans tous les Etats pourrait ouvrir de nouvelles portes à un examen plus sérieux par les Nations Unies de la situation des droits humains dans le monde.

Court terme

Dans l'immédiat toutefois, l'opération consistant à remplacer d'un coup la Commission n'est pas sans risque. La résolution 60/251 a créé une feuille blanche: le Conseil définira lui-même ses méthodes de travail, son organisation des travaux, son ordre-du-jour. De nombreux acquis au sein de la Commission risquent dès lors d'être remis en

cause. Ceci d'autant plus que la création du Conseil n'a évidemment pas modifié la principale donnée du problème: les Nations Unies sont une organisation inter-gouvernementale et, logiquement, ce sont les Etats qui décident. Or, la majorité d'entre eux n'apprécient pas les regards critiques de la communauté internationale face à la situation régnant dans leur pays. Ils ne rechignent certes pas aux belles déclarations, mais n'apprécient pas du tout que d'autres se mêlent de leurs propres affaires.

Processus préparatoire

Les trois ou quatre premières réunions du Conseil seront donc cruciales pour l'avenir. L'on est face à un processus préparatoire assez semblable à celui que l'on a connu pour les Conférences Mondiales sur les Droits de l'Homme (1993) et sur le Racisme (2001) ou pour le Sommet Social (1994). En mettant tout sur la table, l'on risque de perdre certains acquis, tout en obtenant un consensus fort, un nouvel engagement, mais avec un plancher qui pourrait être plus bas qu'auparavant.

Dans un tel processus, deux préoccupations émergent dès lors: il faut donc d'une part limiter les dégâts dans les négociations à venir (éviter par exemple la suppression de procédures indispensables pour la protection des droits) et reconstruire l'édifice de telle façon que les décisions d'organisation qui seront prises permettront un développement ultérieur.

D'où l'importance de cette première session du Conseil.

Les enseignements de la Commission

Il est de bon ton d'affirmer que la 'défunte Commission' était discréditée. 'Politisations', 'partialité', 'manque d'objectivité', l'opprobre est jeté sur la Commission par ceux-là même, les Etats membres, qui ont activement participé à cet exercice contraire à la promotion des droits humains.

Le problème de la Commission était celui des Etats qui s'y faisaient élire pour tout mettre en œuvre afin de ne pas être condamnés pour des violations incontestables, graves et massives des droits humains, qui soumettaient au dernier moment des projets de résolution sans concertation préalable, et qui faisaient prévaloir leurs intérêts. C'est surtout la confrontation entre les groupes régionaux qui, ces dernières années, a entravé l'action de la Commission.

Dans le processus actuel, l'on ne saurait oublier que la Commission a élaboré et adopté de nombreux instruments internationaux, elle a mis sur pied un système de procédures spéciales et a développé l'assistance technique. Autant d'éléments qu'il s'agit de préserver. En continuant de

critiquer la Commission, et non ses membres, l'on contribue à jeter le bébé avec l'eau.

Premiers pas dans la bonne direction - Pour faire progresser le dossier des droits humains au sein de l'ONU en général et du Conseil en particulier, il s'agit d'engager de nouvelles formes de coopération. La priorité au sein du Conseil consiste à surmonter la confrontation entre groupes régionaux, en multipliant les initiatives trans-régionales, et en développant de nouvelles formes de négociations.

Les méthodes du Président et de son Bureau (notamment les sessions informelles et les 'non-papiers' successifs) ont permis de bien préparer le Conseil et d'organiser les travaux en permettant de premiers échanges de fond et plusieurs décisions importantes.

De plus, tous les acteurs ont pu participer aux débats, ONG comprises.

Priorité à la mise en œuvre

Pour les organisations de la société civile, il est important de rappeler ici que la création du Conseil s'inscrit dans un vaste processus de réforme de l'organisation.

Depuis 1997, de nombreuses décisions ont été prises par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, devenus l'une des priorités de l'Organisation. C'est dans ce contexte que la Haut-Commissaire Mary Robinson proposait dès 1997 à la Commission une priorité à la mise en œuvre sur le terrain. Le mandat du Conseil en matière de coopération avec les Etats pour réaliser les droits, et d'assistance technique dans ce sens, et le Plan d'action de Louise Arbour, adopté par l'Assemblée Générale, confirment cette priorité à la mise en œuvre dans les pays.

Cette nouvelle orientation, qui ne doit en aucun cas se faire au détriment du renforcement des mécanismes du Conseil, implique la nécessité de développer de nouvelles stratégies. Les ONG des régions doivent être davantage présentes dans les travaux du Conseil.

C'est ce que nous entendons promouvoir avec des Cours de formation pour les responsables d'ONG du terrain, à Genève avant et pendant chaque session du Conseil et dans les régions pour informer les défenseurs de l'évolution dans la mise en place du Conseil et de ses conséquences. ■

1 Résolution 60/251, paragraphe opératif 2

2 Résolution 60/251, paragraphe op. 3

UN Human Rights Council : A Positive Start for Future UN Human Rights Work

By Budi Tjahjono, Pax Romana

Le Conseil des droits de l'homme a pris, le 29 juin, ses 3 premières décisions depuis sa création.

1) Adoption par consensus du projet de Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (E/CN.4/2002/79). Elle prévoit à la fois des mesures de prévention des disparitions et des moyens de lutte renforcés contre l'impunité des auteurs. Son respect sera surveillé par un Comité d'experts indépendants. Cette Convention sera transmise à l'AG des N.U. pour adoption définitive.

2) Adoption après vote de la Déclaration sur le droit des peuples autochtones.

3) Adoption par consensus d'une Résolution prolongeant et renforçant le mandat du GT sur la rédaction d'un protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels.

The UN Human Rights Council has concluded its 1st Session which took place in Geneva, 19-30 June 2006 in a positive way. The Inaugural Session was opened by Mr. Jan Eliasson, the President of the 60th UN General Assembly, followed by remarks made among others by the UN Secretary General Kofi Annan, Peace Nobel Winner Ms. Wangari Maathai and the High Commissioner on Human Rights Ms. Louise Arbour. The Council was presided by Ambassador Luis Alfonso de Alba from Mexico. Also addressing the Inaugural from the NGO and civil society representations were Marta Vasquez (Argentina), Mr. Arnold Tunga (Zimbabwe), Sunila Abeysekera (Sri Lanka) and Natasa Kandic (Serbia).

This first Council discussed both procedural and substantive matters. Some of the important decisions of the Council on procedural issues include the establishment of the two open-ended working groups within the Council. One is on the Universal Periodic Review (UPR) which will discuss the modality of this new mechanism. The second is the working group on the review of Special Procedures which will review the mandate and functioning of the special procedures. The two have to make progress reports on their work in the following sessions. They are expected to finalize their work within one year. The

Council also decided to give one year extension of all mandates and mandates holders; this includes the Sub-Commission. It will allow the mandates holders to continue their work including in receiving the complaints. On the inter-governmental working group working on the Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the Council extended its mandate, which is to prepare a draft text on the complaint mechanism. On the standard setting, the Council has adopted by consensus the International Convention on the Protection of all Persons from Enforced Disappearance. It has also adopted the United Nations Declaration on the Indigenous Peoples with majority vote. The Council will submit them for adoption by the UN General Assembly during its 61st Session later this year. On the program of work, the Council will meet again on 18 September – 6 October, 27 November – December 2006 and 12 March – 6 April 2007. The discussion on second session will include the consideration of the reports of the special procedures. The Council also decided to hold its first Special Session on the urgent human rights situation in the Palestinian Occupied Territory which was to be held immediately after the 1st Session of the Council.

The deception of the Council laid on the fact that the Council did not provide enough space on the urgent issues. Under agenda item 4, the Council decided to have discussion on urgent human rights issues which included the situation of human rights in the Occupied Arab Territories, including Palestine, support for the Abuja Agreement on Darfur (Sudan), avoiding incitement to hatred and violence for reasons of religion or race, the human rights of migrants and the role of human rights defenders in promoting and protecting human rights. Unfortunately, the decision on these five pressing issues was decided only few days prior to the discussion during the Council. This made it difficult for the NGOs to make a good preparation, besides there was time and issue limitation.

On the NGO participation, using the ECOSOC resolution 1996/31 as a base, the NGOs took part in the inaugural session, in the interactive dialogue on the report of the High Commissioner as well as with the representation of the Special

Procedures and Sub-Commission; NGOs were also present at the meetings on the consideration of agenda item 4, on the reports of the inter-governmental working groups and in the informal consultation prior on during the Council. At least the practice of the previous Commission on human rights retains.

Surely we need to observe critically carefully on the following sessions of the Council, especially on capacity of the Council in putting the interests of the victims of human rights violation in the center of the discussion. ■

Comparison Table between Human Rights Council and Commission on

	Human Rights Council	Commission on Human Rights
Structure	Subsidiary to GA	Subsidiary to ECOSOC
Africa	13	15
Asia	13	12
Eastern Europe	6	5
Latin America and Caribbean	8	11
Western and other States	7	10
Term of Membership	● 3 years ● Not eligible for immediate re-election after two consecutive terms ● staggered	● 3 years ● Immediate re-election is possible ● staggered
Election	By GA, absolute majority-secret ballot	By ECOSOC, simple majority
Suspension of Membership	● Possible for states with gross and systematic violence on HR ● 2/3 votes of GA	No suspension
Meeting	● 3 times a year (including one main session) with total no less than 10 weeks Possibility of Special Session with 1/3 support of the members	One meeting of 6 weeks a year
Universal Periodical Review	To all countries beginning with the members HR Council	● No-Universal Review ● Country specific resolution is possible
Special Procedures	Retained yet to be reviewed within 1 year	● Country mandates ● Thematic mandates ● Working Group
Expert Advise	Retained yet to be reviewed within 1 year	Sub-Commission on the Promotion and Protection of HR
Participation of NGO	Based on ECOSOC Res 1996/31	Based on ECOSOC Res 1996/31
Review	Within five year (2011)	The Commission has been abolished and replaced of HR Council
Location	Geneva	Geneva

Middle East : Caritas Internationalis calls for a ceasefire [www.caritas.org]

Vatican City, 17 July 2006 – As the violence escalated in Lebanon and in the Gaza strip, Caritas calls on all sides to end the carnage, hold an immediate ceasefire and come to the negotiating table.... Guided by the social teaching of the Catholic Church, and in line with International Humanitarian Law, we are calling today for an immediate ceasefire, an end to all violence, and the beginning of constructive negotiations geared towards long-term solutions.... Caritas believes that a just peace is possible in the Middle East, and urges the international community and the political leaders to uphold international law and help the people of Israel, of Palestine and of Lebanon to step back from the brink of full-scale war. Caritas has urged the members of the Confederation with seats on the UN Security Council to contact their governments with a view to calling for a ceasefire and the beginning of negotiations.

UN General Assembly hearings on International Migration and Development

United Nations Headquarters, July 12 2006 – The International Catholic Migration Commission (ICMC) addressed the UN General Assembly on migration and development. ICMC was one of the 3 speakers selected to speak to UN member States on promoting a comprehensive rights-based approach to international migration, in preparation of the High Level Dialogue on migration that the UN and member States are holding on 14 and 15 September 2006.

"The UN High Level Dialogue is a moment of choice for the global community" ICMC Head of Advocacy John Bingham told to the General Assembly, "an opportunity to choose the path from chaos to cohesion. On that path, human rights is the missing link, the bridge, between migration and development".

Mr. Bingham invited States to recognize that rights are practical as well as proper. "Rights are not the opposite of practical, he said. In fact, rights solve problems". He pointed to respect for 5 basic rights as especially effective in helping to solve migration-related problems : the right for life; the right to work and to be paid a fair wage; the right to movement, including out of an back to one's own country; the right to stay in one's own country, closely related to the right to development; and the right to participate actively in

decisions that affect one's life, family and community. "These rights are the key to coherence, he explained and help to solve a number of problems". Together with member States, another 12 representatives of non-governmental organisations, labour unions and the private sector offered their reactions to the presentations. ICMC's perspective was described as "illuminating". ICMC will continue to express the viewpoints of its worldwide network of 172 member organisations in the process leading up to and following the High Level Dialogue in September. [www.icmc.net]

United Nations High Level Group for Alliance of Civilizations Hearings

UN, Geneva, 17 July 2006 – The UN Secretary General appointed in July 2005 the High-Level group (HLG) for Alliance of Civilisations which is due to present its report the second half of 2006. The group is co-chaired by Prof. Federico Mayor (former UNESCO DG) and Prof. Mehmet Aydin (Minister of State of Turkey). According to its terms of reference, the proposal for an Alliance of Civilisations "... responds to a broad consensus across nations, cultures and religions that all societies are interdependent, bound together in their development and security, and in their environmental, economic and financial well-being. The Alliance seeks to forge collective political will and to mobilize concerted action at the institutional and civil society levels to overcome the prejudice, misperceptions and politization." These hearings are a response to the demand of several international networks of NGOs to find an appropriate space and time to give civil society and other organisations the opportunity to openly exchange view and opinions with the HLG before its report is closed.

Among the speakers, Gaspar Martinez F. de Larrinoa, responsible for the International Congress on Intercultural and Interreligious Dialogue, Secretario General del Obispado de Bilbao, presented a report in the name of Pax Romana. This report is on the web site of the Centre [www.ccig-iccg.org]

COORDONNEES DU CENTRE

Centre Catholique International de Genève 1 rue de Varembe Case postale 43 CH - 1211 Genève 20
Tél. : 00 41 22 734 14 65 **Fax** : 00 41 22 734 08 78
E-mail : ccig@bluewin.ch **Web** : www.ccig-iccg.org
Rédacteur responsable Hélène Durand Ballivet

Les textes n'engagent que leur signataire

Calendrier des principales réunions à Genève et ailleurs en 2006

Juillet

31-4 août : ONU (Genève) - GT sur les populations autochtones, 24ème session

31-18 août : ONU (Genève) - Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, 69ème session

Août

3 et 4 : ONU (Genève) - 5ème Forum intersessions droits économiques, sociaux et culturels

7 au 25 : ONU (Genève) - Sous-commission de la promotion et de la protection des droits humains, 58ème session

8 au 11 : ONU (Genève) - G.T. sur les minorités, 12ème session

8 au 11 : ONU (Genève) - G.T. sur les formes contemporaines d'esclavage, 31ème session

28 au 1er septembre : ONU (Genève) - GT sur les détentions arbitraires, 46ème session

28 au 8 septembre : ONU (Genève) - GT des communications, 34ème session

Septembre

Dès le 12 : ONU (New York) - AG des Nations Unies

13-15 : COIC (Paris) - Réunion du Comité de coordination + GT COIC « Future CICO »

14-15 : ONU (New York) - Dialogue haut niveau sur migrations internationales et développement

18 au 6 octobre : ONU (Genève) - Conseil des droits de l'homme, 2ème session

21 : Journée internationale de la Paix

22 : CCIG (Genève) - Réunion du Comité du CCIG

25-26 : OMC (Genève) - Public Forum. Enregistrement avant le 6 septembre

Septembre : (Washington) - Réunion annuelle des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Octobre

17 : Journée mondiale de refus de la misère

Novembre

2-3 : CCIG (Genève) - Session de formation aux réalités internationales sur les Migrations

27 au 8 décembre : ONU (Genève) - Session du Conseil des droits de l'homme, 3ème session

En novembre : CCIG (Genève) - Séminaire organisé par CCIG/UCIP sur le thème « Comment mettre en œuvre une action de plaidoyer efficace ? »